



Rapport d'investigation préliminaire

***PETIT AUGUSTE ET CIE  
CASCADEUR***

Bureau d'enquêtes sur les événements de mer

# COLLISION ENTRE LE VOILIER *PETIT AUGUSTE ET CIE* ET LE CHALUTIER *CASCADEUR* SURVENUE LE 24 JUIN 2011 À 14 MILLES DANS LE 144 DU SÉMAPHORE DE PENMARC'H

## NAVIRES

Le *PETT AUGUSTE ET CIE*



*PETIT AUGUSTE ET CIE* sous voiles

Le voilier *PETT AUGUSTE ET CIE* immatriculé B90349 est un navire de plaisance en polyester/epoxy construit en 2003.

Longueur : 6,50 m, largeur : 2,99 m, jauge : 4,49 tx.

Ce voilier effectue régulièrement des courses au large dans la catégorie « *mini* ».

Le *CASCADEUR*



Le F/V *CASCADEUR* au port du Guilvinec

Le navire de pêche *CASCADEUR*, construit en

1983, est immatriculé au Guilvinec sous le numéro GV 555239. C'est un navire en bois.

Longueur : 14,35 m, largeur : 5,2 mètres, jauge brute : 29,00 tx, puissance de propulsion : 212 kW.

Il pratique le chalut de fond et effectue des sorties à la journée. Il vend habituellement à la criée du Guilvinec.

Le *CASCADEUR* est un navire bien entretenu, sa dernière visite de sécurité date du 26 avril 2011. Il dispose d'un permis de navigation en 2<sup>ème</sup> catégorie, limitée à 50 milles, en cours de validité.

## ÉQUIPAGES

Le voilier *PETT AUGUSTE ET CIE* est armé en solitaire, par un skipper confirmé.

À bord du *CASCADEUR*, l'équipage est composé de trois marins : un patron/mécanicien et deux matelots, conformément à la décision d'effectif.

Le patron est titulaire du certificat de capacité et du permis de conduire les moteurs marins.

Tous trois sont à jour de leur visite médicale.

## LES FAITS

### Heures locales (UTC+2)

Journée du 24 juin 2011

Le temps est beau et la mer est calme : vent 280/6 nœuds, mer 2, visibilité 16 km.

Vers 06h55, le chalutier *CASCADEUR* se trouve en pêche à 14 milles dans le SSE du sémaphore de Penmarc'h. Le navire, qui a une vitesse d'environ 3 nœuds, a son radar en route et montre ses marques de pêche réglementaires.

Le patron est à la barre et voit depuis un moment un voilier qui arrive sur son avant tribord. Il pense que le voilier va manœuvrer pour passer sur son arrière.

Le *PETIT AUGUSTE ET CIE*, qui vient de Douarnenez, fait route sous spi, feux de navigation allumés, vers Lorient au 100 à la vitesse de 5 nœuds.

Il a quitté Douarnenez le 23 juin vers 20h00 après que le binôme skipper/navire ait participé au Fasnet du 19 au 22 juin. C'est une épreuve où l'on ne dort pas beaucoup. Cependant, le skipper a bien dormi la veille.

La nuit du transit de Douarnenez à Lorient, de très nombreux navires de pêche sont aperçus, ce qui a entraîné une vigilance accrue.

Le skipper est assis à l'intérieur du cockpit, il se repose. La VHF est en double veille sur les canaux 16 et 69.

A 07h00, le *CASCADEUR* et le *PETIT AUGUSTE ET CIE* entrent en collision. Le patron du *CASCADEUR* débraye son moteur. Le *PETIT AUGUSTE ET CIE*, après avoir heurté l'avant tribord du chalutier, glisse le long de son bordé et lui casse avec son mât deux antennes fouet.

Le skipper du voilier sort du cockpit et débloque l'écoute prise par les taquets du navire de pêche. Il échange ensuite 3 mots avec les deux hommes d'équipage du chalutier présent sur le pont et lance "pas de blessé!".

A 07h16, le sémaphore de Penmarc'h appelle le CROSS Étel pour signaler qu'il y a eu une collision entre le chalutier *CASCADEUR* et le voilier *PETIT AUGUSTE ET CIE*.

A 07h18, le CROSS Étel entre en contact VHF avec le voilier. Ce dernier indique les avaries subies, précise qu'il ne demande pas d'assistance et qu'il poursuit sa route sur Lorient. Le CROSS demande au *PETIT AUGUSTE ET CIE* de l'informer régulièrement de sa position et de la situation à bord.

Le *CASCADEUR*, signale au CROSS que compte-tenu de dommages mineurs, il continue sa pêche et rentrera le soir au port du Guilvinec.

A 08h11, le *PETIT AUGUSTE ET CIE* signale au CROSS que le voilier *ROSSINANTE* va l'escorter jusqu'à Lorient.

A 17h23, le *PETIT AUGUSTE ET CIE* est à quai au port de Lorient.

## CONSÉQUENCES

Les dégâts subis par le voilier sont relativement importants : le bout dehors s'est plié, le balcon et la cadène d'étai sont arrachés, le spi est déchiré, deux chandeliers bâbord sont pliés et la proue est arrachée.



Proue du *PETIT AUGUSTE ET CIE*

Le *CASCADEUR* a eu, quant à lui, deux antennes fouet de cassées et un trou sur son tribord avant bien au-dessus de la flottaison, sans conséquence sur le flotteur.



Trou sur avant tribord du *CASCADEUR*

## CONCLUSIONS

Les conditions météo ne sont pas l'origine de cet accident car la mer est belle et le temps calme.

Le patron du *CASCADEUR* qui est à la barre et qui aperçoit le voilier venir sur lui n'a pas essayé d'entrer en contact VHF, ni même tenté d'attirer son attention par l'émission de signaux sonores.

Par ailleurs, bien que navire privilégié, le patron du *CASCADEUR*, voyant que le *PETIT AUGUSTE ET CIE* ne s'écarte pas de sa route (absence totale de veille), ne tente pas la manœuvre de dernière extrémité prévue par COLREG, règle 17.

*Les faits paraissant suffisamment établis, le BEAmer n'ouvre pas d'enquête de sécurité maritime.*

## ENSEIGNEMENTS

### COLREG

Incompatibilité maintes fois soulignée entre navigation en solitaire et veille permanente (Colreg).

La condition de navire privilégié ne dispense pas de tenter d'éviter la collision par une manœuvre de dernière extrémité.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

## Bureau d'enquêtes sur les évènements de mer

Tour Voltaire - 92055 La Défense cedex  
téléphone : +33 (0) 1 40 81 38 24 - télécopie : +33 (0) 1 40 81 38 42  
[www.beamer-france.org](http://www.beamer-france.org)  
[bea-mer@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bea-mer@developpement-durable.gouv.fr)



FRANCE  
2009092411